

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Une rafale d'acronymes « made in » Éducation Nationale se déverse dans votre actualité. Le rôle des CIO et ONISEP est redéfini. Les INSP en projet sont prolongés d'un « E » pour remplacer leurs ancêtres les ESPE. Les membres du CSP sont maintenant privés d'un temps d'étude préalable à l'examen et au vote des textes. Malgré sa fièvre de l'évaluation, JM Blanquer n'entend pas en subir lui-même le couperet et supprime le Cnesco. Le CES impose un « rafraîchissement climatique » au-dessus du ministre par une série de votes défavorables aux projets de lois sur la réforme de l'enseignement professionnel et sur l'« École de la confiance »... Les combats sont interdépendants et l'accumulation des réformes ne fait que conforter la crainte d'une théorie des dominos. Parodiant V. Hugo, ne soyons plus seulement Lettres-Langues, Maths-Sciences ou Ateliers. Soyons PLP. Et au-delà, soyons enseignants, fonctionnaires, professionnels et citoyens ! Soyons SNETAA-FO !

➤ TOUTEDUC /

Article 1 : Réforme du LP : un CSE partagé, 11/10/18.....	p.2
Article 2 : Le projet de loi "pour une école de la confiance" n'a obtenu que..., 16/10/18.....	p.2
Article 3 : Orientation : la mission confiée à N. Mons et P. Charvet, 12/10/18	p.2
Article 4 : Projet de loi "pour une école de la confiance" ..., 15/10/18.....	p.3
Article 5 : Les membres du CSP ne disposeront plus des projets de texte..., 14/10/18	p.3
Article 6 : Atteintes à la laïcité : le ministre annonce un renforcement des équipes..., 11/10/18.....	p.4
Article 7 : Inclusion : inflation du discours..., 14/10/18.....	p.4
Article 8 : Remaniement..., 16/10/18.....	p.4
Article 9 : Apprentissage : pas d'augmentation au niveau CAP (Dares), 15/10/18	p.5

➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

Article 10 : La réforme du LP rejetée par le CSE, 11/10/18	p.5
Article 11 : Les contes fantastiques scolaires de Blanquer et Bercy, 11/10/18	p.5
Article 12 : La loi Blanquer en 20 articles, 15/10/18.....	p.5
Article 13 : Une proposition de loi sur l'école inclusive, 11/10/18	p.5
Article 14 : EMC : Le retour de l'instruction civique, 12/10/18	p.6

➤ VOUSNOUSILS /

Article 15 : Apprentissage : une meilleure rémunération dès 2019, 12/10/18	p.6
---	-----

➤ L'OBS /

Article 16 : Le putsch de Blanquer : quand le ministre évaluateur se soustrait..., 13/10/18	p.6
--	-----

➤ FRANCETVINFO /

Article 17 : ...des élèves en bac pro cuisine profitent d'Erasmus..., 12/10/18	p.6
---	-----

➤ LES ECHOS /

Article 18 : JM Blanquer : « Faisons un rêve » pour l'éducation, 12/10/18	p.7
--	-----

➤ BOEN n°37, 11/10/18/

Circulaire n°2018-108 du 10-10-2018 , Rôle du professeur principal.....	p.7
--	-----



Article 1 : Réforme du LP : un CSE partagé, 11/10/18

(...) le SNETAA se met en refus de vote, dénonçant la réforme mais soulignant les avancées obtenues dans les discussions avec le ministère. (...) Le texte sur la grille horaire pour les CAP obtient 22 voix pour (dont celles du SE et du SGEN), contre 25, 10 abstentions et 4 refus de vote. Le texte sur la grille horaire "bac pro" obtient 17 voix pour contre 25, 15 abstentions et 4 refus de vote. Le texte sur la fusion des bac "vente" et "commerce" obtient 28 voix pour contre 25 et une abstention.

➤ *Le Monde*, « La fabrique des programmes scolaires sous tension » 15/10/18

Article 2 : Le projet de loi "pour une école de la confiance" n'a obtenu que 3 voix au CSE, 16/10/18

Le projet de loi "pour une école de la confiance" n'a obtenu que 3 voix pour lors de sa présentation au CSE hier 15 octobre. Il y a eu 34 voix contre, 5 abstentions, et 15 "ne prend pas part au vote". Interrogé par ToutEducat lors de sa présentation à la presse hier sur les conséquences d'un vote négatif, l'entourage du ministre a clairement signifié qu'il s'y attendait et que **cela ne changerait rien**. A noter toutefois que JM Blanquer est resté trois heures au CSE, ce qui est rare pour un ministre, et qu'il a été attentif aux amendements déposés. Les INSP pourraient s'appeler INSPE, le E pour éducation, afin de répondre notamment à l'inquiétude des CPE.

➤ **A lire aussi :** *Alternatives Economiques*, « Blanquer, saison 2 », 16/10/18

Article 3 : Orientation : la mission confiée à N. Mons et P. Charvet, 12/10/18

Repenser l'orientation "dans le cadre d'un partenariat entre Etat et Régions", c'est ce à quoi contribueront N. Mons et P. Charvet. La présidente du CNESCO et l'ancien directeur de l'Onisep, inspecteur général honoraire, ont été chargés par le ministre de l'EN d'une "mission d'expertise et de préfiguration pour accompagner cette nouvelle politique d'orientation". ToutEducat a eu copie de leur lettre de mission datée du 5 octobre.

Il s'agit de garantir "une qualité homogène des services d'orientation sur l'ensemble du territoire national", l'Etat conservant "une compétence pleine et entière sur la définition, au niveau national, de la politique d'orientation des élèves" tandis que "les Régions se voient confier un rôle nouveau en matière d'information sur l'ensemble des voies de formation initiale et sur les métiers". L'information délivrée à chaque jeune doit demeurer "à la fois régionale et nationale, voire internationale".

Les deux chargés de mission devront proposer "des modalités de collaboration" entre le ministère de l'EN et les Régions" en ce qui concerne "les informations sur les formations et les métiers", ce qui passera par une "bonne articulation" entre l'information délivrée par les Régions et "l'éducation aux choix d'orientation" mise en place dans les établissements "sous l'égide de l'Etat".

Les antennes régionales de l'Onisep

Ils feront également des propositions sur "l'organisation et l'animation de l'ensemble des structures régionales liées à l'orientation", notamment sur "les réseaux associant la Centrale de l'ONISEP et ses antennes régionales" qui verront leurs activités "articulées en cohérence avec l'ensemble des acteurs".

Ils réfléchiront également à "l'évolution de la structure centrale de l'Onisep" qui devra gérer "l'ensemble des données relatives aux offres de formation", "accompagner la mutation numérique de l'accès à l'orientation" et "piloter le service Monorientationenligne.fr".

Une formation à l'orientation pour les enseignants

Cet office pourrait contribuer avec l'enseignement supérieur "à une formation certifiante des personnels concernés par l'orientation", à savoir les professeurs, y compris documentalistes et les CPE. L'Onisep "pourrait devenir un centre national de ressources, d'innovation et de formation sur l'orientation" et apporter son soutien "à la montée en compétence des acteurs régionaux". Une collaboration avec le CEREQ ne donnerait-elle pas à l'Etat "la possibilité d'exercer pleinement ses compétences" ?

La carte des CIO

N. Mons et P. Charvet feront aussi des propositions "pour conforter et étendre l'action" des CSAIO (chefs des services académiques de l'information et de l'orientation) qui "assurent les relations avec les Régions". Ils réfléchiront également aux "lignes directrices" de la redéfinition de la carte des CIO, sachant que les psyEN devront se rapprocher des établissements scolaires, mais que les CIO doivent aussi "donner informations et conseils aux publics non scolarisés, sans les contraindre à de trop longs déplacements".

Ils proposeront enfin "des expérimentations destinées à incarner les différentes modalités de cette orientation partagée". J-M Blanquer attend leurs conclusions et recommandations "d'ici à la fin du premier trimestre 2019".

Article 4 : [Projet de loi "pour une école de la confiance" : premières réactions syndicales, 15/10/18](#)

(...) la FNEC, la fédération FO de l'enseignement, demande au ministre d'abandonner un projet de loi qui est présenté "dans la précipitation" et qui "fait fausse route" car il "vise à pousser à son terme l'application de la réforme territoriale du gouvernement précédent à l'éducation nationale", à "donner une place déterminante à la région dans les décisions et orientations prises" tandis que le recours aux ordonnances va à l'encontre de l'idée même de concertation : "c'est l'autoritarisme qui est au poste de commande." La FNEC dénonce de plus la possibilité d'annualisation des horaires d'enseignement. (...)

Article 5 : [Les membres du Conseil supérieur des programmes ne disposeront plus des projets de texte avant leur examen et leur vote \(confidentiel\), 14/10/18](#)

(...) D. Bauduin, secrétaire général du Conseil des programmes, informe les membres du conseil, dans un mail daté d'hier 13 octobre et que ToutEduc s'est procuré, qu'il se voyait obligé de "modifier la procédure de transmission et de consultation des textes". Ceux-ci ne leur seront plus "envoyés par la voie numérique en amont des séances", mais "proposés à la lecture (...) le jour même de leur examen et de leur vote". Les membres du conseil en disposeront "pendant l'intégralité de la séance", dès 9h30, des copies leur en étant remises par les chargés de mission du secrétariat général, mais ils devront les remettre au secrétaire général à leur départ. Cette procédure "débutera dès le mardi 16".

Article 6 : Atteintes à la laïcité : le ministre annonce un renforcement des équipes. Des informations exclusives sur la réalité de ces atteintes, 11/10/18

Même s'il est "impossible de parler d'une recrudescence" des atteintes à la laïcité puisque la mise en place d'une plateforme sur laquelle tous les personnels peuvent les signaler est récente, ce qui empêche toute comparaison, c'est la forte proportion d'événements survenus à l'école primaire qui inquiète surtout, 36 % des signalements contre 44 % dans les collèges et **20 % dans les lycées**. Près des trois quarts des signalements sont situés dans 10 académies. Près de 6 fois sur 10, ce sont des élèves qui sont les auteurs de ces faits, dans 24 % des cas des parents, dans 8 % des personnels des établissements ("autres" : 11 %).

Selon les informations recueillies par ToutEducat, le ministère avait recensé quelque 200 faits à la fin de l'année scolaire dernière, mais ce 11 octobre, alors qu'il ouvrait devant la presse, le "séminaire national" des coordonnateurs des équipes académiques "laïcité et fait religieux", le ministre de l'EN parle de 402 faits, et son entourage d'un millier, sachant que les personnels n'hésitent plus à signaler des incidents même mineurs. Le ministre lui-même parle de faits "petits, moyens, ou graves". Les équipes académiques sont intervenues dans les établissements pour aider à résoudre des situations qui faisaient problème 58 fois. (...)

La laïcité comme principe de droit

JM Blanquer ne veut "ni dramatiser, ni minimiser", il définit la laïcité comme le fondement du "bien vivre ensemble" auquel il donne des "bases légales précises". Il demande aux équipes académiques de faire preuve de "discernement", de "finesse", d'avoir le sens de la "proportionnalité". Il fait le lien entre défense de la laïcité et lutte contre le racisme et l'antisémitisme et contre les inégalités filles - garçons. Il annonce "un renforcement" des équipes académiques. (...)

➤ VousNousIls, « Zoom sur les référents laïcité », 11/10/18

Article 7 : Inclusion : inflation du discours tandis que les exclusions progressent (Revue internationale d'éducation - CIEP), 14/10/18

"Une culture partagée de l'inclusion reste à construire." Cette formule d'A. Ployé (Paris Est-Créteil) illustre le problème posé par le dossier du dernier numéro de la Revue internationale d'éducation, "accueillir tous les enfants à l'école". Le titre dit bien que la question de l'inclusion ne se limite pas au handicap. (...)

L'exclusion prend des formes multiples, et qu'on parle d'inclusion, que les Nations unies l'inscrivent même à leur agenda 2030 en dit, en creux, l'importance. Elle est ici politique, ailleurs raciale, ou genrée, et elle est plus ou moins visible. (...)

➤ Le Café Pédagogique, « Impossible école inclusive ? », 15/10/18

Article 8 : Remaniement : Gabriel Attal secrétaire d'Etat auprès de JM Blanquer, Didier Guillaume à l'Agriculture, 16/10/18

Le remaniement qui vient d'être annoncé, ce 16 octobre, voit Gabriel Attal nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer tandis que Didier Guillaume remplace Stéphane Travert à l'Agriculture. Pour les autres ministères qui intéressent les acteurs de l'Education, Agnès Buzyn reste aux Solidarités et à la Santé et Nicole Belloubet à la Justice. (...)

Article 9 : Apprentissage : pas d'augmentation au niveau CAP (Dares), 15/10/18

En 2017, 294 800 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés, compte la DARES (ministère du Travail), dont 280 400 dans le secteur privé et 14 500 dans le secteur public. Cela représente une hausse de 2,1 % par rapport à 2016 et "plus de la moitié de cette hausse résulte de l'expérimentation introduite en 2017 par la loi du 8 août 2016 ouvrant l'apprentissage sans condition aux 26-30 ans dans neuf régions".

Mais si "la hausse des embauches d'apprentis en formation de niveau Bac+2 ou plus se poursuit" (+ 3,6 %), la hausse est moins forte pour les entrées en formation de niveau bac. Pro. (+2,6 %) "tandis que celles de niveau CAP (V) sont stables (-0,5 %)".



Article 10 : La réforme du LP rejetée par le CSE, 11/10/18

Malgré des efforts du ministère, ça ne passe pas. Réuni le 10 octobre, le Conseil supérieur de l'éducation a voté contre la réforme de l'enseignement professionnel. La réforme divise les syndicats, opposant la principale organisation **Snetaa-Fo** et l'Unsa à une intersyndicale réunissant le Snuep Fsu, la CGT et Sud.

Les votes

Deux votes ont eu lieu au CSE du 10 octobre sur les grilles horaires de CAP et du bac pro. Les grilles de CAP ont été rejetées par 25 voix contre 22. Le vote négatif est plus clair pour le bac pro : 25 contre et 17 pour. Les projets de fusion des bacs pro commerce et vente ont eu un vote favorable ainsi que le nouveau bac pro métiers de l'accueil (ex bac arcu).

Un horaire revu à la hausse

Le ministère avait pourtant fait des efforts. Le **Snetaa** et l'Unsa se sont félicités d'une augmentation d'une heure en moyenne du volume d'heures complémentaires en bac pro (de 12,5 à 13,5 heures pour 20 élèves) et d'une augmentation d'une demi-heure de l'horaire de LVB/Sciences en seconde et première bac pro. (...)

Article 11 : Les contes fantastiques scolaires de Blanquer et Bercy, 11/10/18

Dans les annexes au projet de loi de finances 2019 , on trouve des comptes futuristes fantastiques provenant du MEN et aussi des comptes faramineux venus de Bercy. Serait-ce le temps d'une forme de "Grosplan" voire de " Grand bond en avant" en France ? Serait-ce un avant-goût tonitruant du "rebond" gouvernemental qui nous est promis? (...)

Article 12 : La loi Blanquer en 20 articles, 15/10/18

Baptisé "loi pour une école de la confiance", le projet de loi Blanquer est marqué par la défiance , tant son caractère principal est que le ministre y avance masqué. Pour cette raison, présenté rapidement par le Café pédagogique le 9 octobre, le projet mérite une analyse précise tant certains points pourront avoir des implications difficiles à déchiffrer. Car le projet permet d'avancer des cartes bien camouflées : l'**annualisation des services** d'enseignement, le **remplacement des enseignants par des surveillants** (AED), la création d'un **nouveau type d'établissements**, la **réforme territoriale** par ordonnance sans oublier le remplacement du Cnesco par une instance d'évaluation de l'Ecole totalement dans la main du ministre. Le projet de loi est présenté au CSE du 15 octobre.(...)

➤ *Le Café Pédagogique*, « Loi Blanquer : la ministère confirme les craintes », 16/10/18

Article 13 : Une proposition de loi sur l'école inclusive, 11/10/18

La Commission de l'éducation de l'Assemblée a commencé à travailler sur une proposition de loi sur l'inclusion scolaire déposée par le député (LR) Aurélien Pradié. Ce projet révisé le statut des AESH en fondant tous les accompagnateurs dans un nouveau statut en CDI. Il impose un délai de 2 mois pour répondre aux demandes d'accompagnateurs. Et Il permet aux écoles hors contrat de bénéficier des services des accompagnateurs aux frais de l'Etat.

Article 14 : EMC : Le retour de l'instruction civique, 12/10/18

S'il est un domaine où le retour en arrière est manifeste avec les futurs programmes du lycée c'est bien l'éducation morale et civique. Alors que depuis plus de 20 ans on estime que l'acquisition des valeurs morales et citoyennes passe par le vécu, le débat et la mise en pratique, les nouveaux programmes ramènent l'EMC à un enseignement transmissif classique, exactement comme celui des autres cours. Les élèves feront des recherches documentaires et s'appuieront sur des documents patrimoniaux. L'enseignement transmissif de la morale revient. Avec Blanquer c'est le retour de l'instruction civique.(...)



Article 15 : Apprentissage : une meilleure rémunération dès 2019, 12/10/18

Rendre l'apprentissage plus attractif en France, c'est un des grands chantiers du gouvernement. Parmi les mesures phares : une meilleure rémunération pour les jeunes de 16 à 20 ans à partir de 2019. Aujourd'hui, 400 000 jeunes sont en apprentissage en France. Pas suffisant pour le gouvernement qui souhaite rendre plus attractif l'apprentissage en France pour renforcer l'engagement des étudiants dans cette filière. « Aujourd'hui, plus d'un million de jeunes n'arrivent pas à se projeter dans l'avenir. Il faut leur donner la chance d'aller vers ces formations et métiers d'excellence », explique la ministre du travail, M. Pénicaud, sur Europe 1. (...)

L'OBS

Article 16 : Le putsch de Blanquer : quand le ministre évaluateur se soustrait aux évaluations, 13/10/18

Le projet de loi pour l'avenir de l'école de JM Blanquer prévoit la suppression du Cnesco, instance d'évaluation indépendante des politiques scolaires.

Le Cnesco n'est plus. Le Cnes-quoi ? Le Cnesco, conseil national d'évaluation du système scolaire. Un énième comité Théodule ? Non, une instance créée sous F. Hollande en 2013 et qui jusque-là avait réussi par miracle à résister à la tornade blanquérienne.

Et, pour cause, le Cnesco avait bien des qualités. C'était une instance impartiale chargée d'évaluer les politiques scolaires en s'appuyant sur l'ensemble de la communauté scientifique – toutes les chapelles des sciences de l'éducation, souvent antagoniques, y avaient voix au chapitre. Et c'était une instance démocratique, confrontant les préconisations des chercheurs au regard des profs et des parents à travers l'exercice rafraîchissant, et inédit en France, de grandes conférences de consensus. (...)

francetvinfo 

[Article 17 : ..des élèves en bac pro cuisine profitent d'Erasmus pour s'ouvrir de nouveaux horizons, 12/10/18](#)

Bien souvent sollicité par les étudiants à l'université, le programme européen Erasmus est également ouvert aux élèves de l'enseignement professionnel. Une expérience qui leur permet d'avoir confiance dans la filière qu'ils ont choisie. (...)

Depuis trente ans, c'est une réussite de l'Union européenne, le succès ne se dément pas. Plus de 9 millions de jeunes européens en ont profité depuis son lancement. En 2017, 43 000 étudiants français ont tenté l'expérience, mais aussi 20 000 jeunes de l'enseignement pro. C'est un peu moins connu, mais les apprentis et lycéens en filière pro. peuvent également bénéficier du programme Erasmus avec des stages de quelques semaines financés en partie par les fonds européens. (...)

Les Echos

[Article 18 : JM Blanquer : « Faisons un rêve » pour l'éducation, 12/10/18](#)

A l'occasion de leur 110 ans, Les Echos ont demandé au MEN d'imaginer l'école du milieu du XXIème siècle. La pièce centrale en sera la bibliothèque, lieu par excellence de l'apprentissage. La correction des copies sera quant à elle automatisée. (...)

BOEN n°37 du 11 octobre 2018

[Circulaire n°2018-108 du 10-10-2018, Rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées](#)

Les équipes pédagogiques, conformément à l'article R. 421-49 du Code de l'éducation, se concertent, assurent le suivi et l'évaluation des élèves et organisent l'aide à leur travail personnel. Elles conseillent les élèves pour le bon déroulement de leur scolarité et le choix de leur orientation. Dans le cadre de ces missions, les équipes pédagogiques sont chargées des relations avec les familles et les élèves et travaillent en collaboration avec d'autres personnels, notamment les personnels d'éducation et d'orientation.

Au sein des équipes pédagogiques, les professeurs principaux sont **désignés par le chef d'établissement**, conformément aux dispositions de l'article R. 421-10 du Code de l'éducation, **avec l'accord des intéressés**, en fonction de leurs qualités pédagogiques, de leurs aptitudes aux tâches d'organisation, au travail en équipe, au dialogue quel que soit leur interlocuteur.

Pour que les professeurs principaux jouent avec efficacité le rôle qui leur est assigné, il est **nécessaire que le principal ou le proviseur les réunisse à intervalles réguliers**.

Leur rôle est essentiel à la réussite des élèves et à leur orientation. Sous la responsabilité du chef d'établissement, ils favorisent, pour leur classe, les liens entre les élèves, les représentants légaux, les professeurs, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les personnels sociaux et de santé, le psychologue de l'éducation nationale et l'équipe de direction. Le bon déroulement de leurs missions conditionne par conséquent le fonctionnement de l'établissement et participe à la construction du futur adulte responsable et citoyen.

Les missions des professeurs principaux concernent tous les niveaux, de la classe de sixième à la classe de terminale, et tous les types d'enseignement.

La circulaire n° 93-087 du 21 janvier 1993 relative au rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées est abrogée. (...)